# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 21 MAI 1875.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN 21 MAI.

**VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.**

Par D. E. Morphy, au magasin de F. H. Quinlaire, No 240 rue du Canal, grand stock d'installations de gaz, etc.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 36 de la rue de Chartres — lingerie, "notions", colerettes, rubans, éventails, parapluies, un bel assortiment d'habillements.

**Les allumeurs de gaz, chandeliers, lampes, globes, tuyaux, etc** — Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy, encanteur.

**SPECTACLES**

Vendredi, 21 mai 1875.

ACADEMIE. — Cirque de l'Amérique du Sud de Aymar.

## L'ordonnance sur la ferme des quais.

Il y a de longues années que nous soutenons, dans ce journal, cette vérité établie par l'expérience, que l'administration municipale a intérêt à affermer les marchés, les water-works, et les quais, et non à exploiter par elle-même ces sources de revenus. Là où des particuliers intéressés à une surveillance constante, feront des profits certains, l'administration municipale subira invariablement des pertes. Il nous paraît inutile de revenir sur les causes qui produisent ces résultats; elles sont connues de tous ceux qui se sont donné la peine d'étudier la question. Les faits sont patents et le récent exemple des water-works ne permet pas le moindre doute.

Nous sommes donc encore, aujourd'hui, comme nous l'avons toujours été, en faveur de la ferme des water-works et des quais. Mais, comme la Nouvelle-Orléans se trouve actuellement dans des circonstances tout-à fait exceptionnelles, nous croyons que l'adjudication ne peut avoir lieu dans des conditions aussi favorables que dans des temps ordinaires. La ferme des marchés se fait annuellement et les prix subissent, chaque année, des fluctuations suivant les circonstances. Une période plus longue est nécessaire pour les quais et les water-works, à cause des travaux de réparation, de construction et d'entretien auxquels doivent être astreints les fermiers. Un terme de cinq ans nous paraît être raisonnable dans des conditions normales.

Un état de dilapidation des quais, et l'importance des travaux à faire pour les remettre en état, nous pensons que la ville ne pourrait actuellement obtenir un bon prix de la ferme des quais, qu'en faisant une concession de dix ans, ce qui permettrait à l'adjudicataire de baisser ses enchères sur une bonne moyenne. Mais la ville ne doit pas affermer les quais pour un temps plus long qu'pour une période indéfinie, sous peine de compromettre gravement ses intérêts à venir ou de se lier par un contrat onéreux qui pourrait devenir un embarras réel pour elle dans certaines éventualités.

Le Mississippi est un fleuve qui change constamment de lit, dévorant d'un coté et ajoutant à l'autre des terrains de battture. Depuis quelques années, la ville a profité du mouvement de retrait des eaux, mais les choses peuvent changer et le fleuve peut reprendre ce qu'il a donné ou empiéter sur la levée actuelle. Or, la mutation des quais est une affaire vitale pour notre port et il ne faut pas que notre administration soit liée par des contrats de 25 ou de 50 ans, qui la ceindraient dans le cas ou, le fleuve, par ses écarts, viendrait à modifier considérablement l'état de choses actuel.

Une autre raison pour limiter les contrats de fermage, c'est la nécessité où peut se trouver la ville de diminuer les droits de quai et de levées dans un intérêt commercial.

Nous ne sommes pas de ces économistes à théories faciles..... sur le papier, qui veulent abolir les différentes sources de revenus de la ville et donner gratuitement l'usage des quais et des marchés, l'eau et l'éducation en abondance et en même temps abolir les licences et réduire les taxes, mais sans vouloir qu'on touche à l'arche sacro-sainte de la dette. Nous n'avons pas encore trouvé le secret d'équilibrer un budget dont les dépenses excèdent les recettes, en diminuant simplement les recettes de moitié sans réduire les dépenses.

L'abolition d'une des sources de revenus de la ville est hors de question tant qu'on n'aura pas aboli, au préalable, une grande partie des charges qui pèsent sur elle.

En résumé, nous approuverions donc la ferme des quais pour un temps limité, dans le but de procurer à la ville des revenus qu'elle ne peut tirer de l'exploitation des quais par ses employés.

Malheureusement, l'ordonnance qui a été adoptée par le conseil, mardi dernier, semble avoir eu pour principal objet de payer une partie des dettes de la ville, celle qui se rattache précisément aux quais. L'adjudicataire est chargé de liquider une dette de $762,000. La ville stipule, seulement, en sus de ces conditions, le paiement des employés du port, et de l'éclairage de la levée.

Si la ville pouvait, en disposant de ses autres ressources, liquider de même toutes ses dettes et laisser alors le produit de la taxe disponible pour les frais de son gouvernement, ce serait très bien. Mais tel n'est pas le cas. En réglant avec un créancier, la ville reste à la merci des autres et elle accorde ainsi une préférence qui n'est pas justifiée.

La ville, cela est incontestable, est dans la position d'un commerçant qui est au dessous de ses affaires. Si elle fait un arrangement, elle doit le faire général de façon à liquider complètement sa situation, et il nous paraît qu'elle ne peut le faire sans l'aide légale de la législature.

Dans de pareilles conditions, l'aliénation d'une de ses sources de revenu au bénéfice d'une classe particulière de créanciers, nous semble une opération contestable au point de vue du droit et de l'équité. Nous disons de l'équité parce que la créance de $762,000 en Bons des quais que l'adjudicataire est chargé de payer en plus, est une créance très contestable par son origine et son caractère et qui devrait être soumise à une très stricte révision.

Une seconde objection que soulève le plan d'adjudication contenu dans l'ordonnance est celle-ci :

La ferme des quais, du premier, du second, du troisième et du quatrième district de la ville, doit être adjugée à la personne ou à la société qui se chargera de payer dans le plus bref délai possible, les dettes de $762,000 en Bons des quais et de $90,000 dûs à des propriétaires de bateaux à vapeur. Il est à craindre qu'il n'y ait qu'un seul enchérisseur sérieux, ce sera une société formée par les porteurs de Bons qu'il s'agit de liquider, et cette société aura, naturellement, intérêt à obtenir le bail le plus long possible pour profiter de temps pendant lequel elle pourra exploiter des revenus des quais, après la couverture du montant des Bons.

Tout autre enchérisseur étant obligé de chercher les Bons dans un délai limité, serait à craindre que les détenteurs n'abusassent de sa position pour lui faire payer au pair des Bons qui valent de 35 à 50 pour cent.

Le résultat de l'opération sera donc désavantageux pour la ville, tandis que le taux usuel sur lequel elle renonce est vacant, et que la jouissance est promisquée et va être mise à exécution : nous verrons quel sera le résultat de l'adjudication. Si nous avons insisté sur les critiques que nous a inspirées le plan, c'est que c'est le premier pas de nos administrateurs dans une voie qui est loin de conduire à la solution des difficultés contre lesquelles ils se débattent, et qu'il nous a paru nécessaire de les mettre en garde contre une autre opération du même genre.

NOMINATIONS POUR WEST POINT ET ANNAPOLIS.—Nous recevons du général R. L. Gibson, membre du Congrès pour le premier district de la Louisiane, communication de la lettre suivante, qui fait connaître les nominations décidées par cet honorable représentant, à la suite de l'examen fait par la comité qu'il avait désigné. Il y avait cinq candidats pour West Point et douze pour Annapolis.

Au général G. T. Beauregard,
président du comité etc.

Mon cher général :

Conformément au classement fait par le comité, j'ai accordé la nomination pour West Point à M. Thomas J. Lewis, de la paroisse d'Orléans, et celle pour Annapolis à M. Ernest Wilkinson, de la paroisse de Plaquemines.

Je vous remercie, général, ainsi que les membres du comité pour le soin avec lequel vous avez conduit les examens et j'espère que les jeunes gens qui ont été choisis, feront honneur à notre Etat bien aimé et au pays.

Je suis, etc.,

R. L. GIBSON.

A MM. GÉNL G. T. BEAUREGARD,
DR. SAML. CHOPPIN,
FÉLIX LIMET,
GEORGE G. LORD,
R. M. LUSHER.

DÉPART.—M. Alexander Marks, de la maison Hoffman, Marks & Cie, de la rue de Chartres, est parti avant-hier avec sa famille pour l'Europe, où il doit passer l'été. M. Marks est un de nos hommes d'affaires les plus actifs, les plus entreprenants et les plus libéraux, et nous nous comptons le revoir l'automne prochain, plein de vigueur et de santé et prêt à recommencer avec énergie la prochaine campagne d'affaires.

MEUBLES! MEUBLES!—On n'achète plus qu'à la condition d'acheter à bon marché, car les temps sont durs et tout le monde est pauvre. C'est ce qu'a parfaitement compris M. Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido, et c'est pour cela qu'il a coté ses beaux meubles à des prix d'une incroyable modicité. Allez chez lui choisir vos meubles.

A TOUT PRIX.—On verra dans nos annonces que la maison M. L. Byrne & Co, Canal, 165, fera aujourd'hui, vendredi, une vente de coupons d'étoffes à tout prix, ou pour quelque prix que ce soit. Voilà, certes, une occasion d'avoir des étoffes à bon marché! Nous en prévenons nos lectrices.

COLLÈGE COMMERCIAL DE DOLBEAR.—Cet excellent Collége, rue du Canal 203, continue son enseignement commercial avec un succès soutenu. Il reçoit des élèves de 4 à 60 ans et tient une classe pour les dames de 4 à 5 heures. On peut s'y faire inscrire et commencer à toute époque de l'année.

COGNAC ET VINS. — On peut voir, des échantillons de cognac et de vins au bureau de Placide J. Spear, encanteur, Passage de la Bourse 46. Vente samedi 22 mai à 10 heures et demie du matin, rue de la Commune 181, entre les rues Baronne et Carondelet, pour le compte de Hofman & Cie., en banqueronte.

JARDINAGE A BILOXI.—On demande un jardinier pour Biloxi où il aurait une place permanente. On préférerait un homme marié. Voir l'annonce qui contient les renseignements nécessaires pour les indications et informations de lieu et de temps.

| | |
|---|---|
| Penser-y | Penser-y |
| Penser-y | Penser-y |
| Penser-y | Penser-y |

Le grand tirage de $75,000 de la Loterie de la Louisiane a lieu samedi prochain. Il y a un gros lot de $20,000. Le nombre des billets est de 10,000 seulement et il y a 440 chances. Billets, $10 seulement.

| | |
|---|---|
| Achetez de suite | Achetez de suite |
| Achetez de suite | Achetez de suite |
| Achetez de suite | Achetez de suite |

## LE CHANCELLOR,
PAR JULES VERNE.

Nous insérons aujourd'hui le roman dramatique d'Amédée Achard, *La Cape et l'Epée*, et nous commencerons demain *Le Chancellor*, nouvelle extrêmement émouvante de Jules Verne, l'auteur du "Voyage autour du monde en 80 jours" de "Vingt mille lieues sous les mers," et d'autres œuvres attrayantes qui ont rendu cet écrivain si populaire.

NOUVELLES ASCENSIONS SCIENTIFIQUES.—Nous empruntons à la *Patrie* le compte-rendu d'une nouvelle ascension.

Le gonflement a commencé vers dix heures et demie, au milieu d'une foule sympathique, dans laquelle on remarquait plusieurs notabilités scientifiques, des représentants de la presse, plusieurs élèves de l'Ecole polytechnique, un certain nombre d'officiers et plusieurs membres de l'Association amicale des aéronautes du siége de Paris.

Cette nouvelle expérience est faite en vue d'étudier les effets de la dépression de l'air et du gaz sur des animaux et sur l'homme, ainsi que les effets de l'électricité, pour déterminer la diminution de la vitalité.

C'est le commencement d'une série d'expériences afin de pouvoir atteindre graduellement, dans un état normal, les plus hautes régions de l'air.

Contrairement à ce que l'on a dit, les aéronautes n'ont emporté avec eux aucune provision d'oxygène.

Une chaîne de usages, renfermant des lichtes et des brands, était disposée au-dessus de la nacelle, de manière à ce que l'on puisse constater les effets produits par la dilatation du gaz.

Par suite d'une déchirure qui s'est produite à la base de l'aérostat, l'ascension a subi un retard de près de deux heures.

A une heure un quart, trois voyageurs ont pris place dans la nacelle: MM. W. de Fonvielle, J. Durouf et Mariott. Enfin, à une heure vingt, au milieu de l'émotion générale, le ballon la *Ville-de-Calais* s'est élevé majestueusement, salué par les bravos sympathiques et enthousiastes de l'assistance.

Il a pris la direction de l'Est. On a pu entrevoir quelque temps encore du regard, et on n'est guère que vingt minutes après son départ qu'il a disparu dans les nuages.

La *Ville de Calais*, après s'être enlevée rapidement, s'est trouvée entraînée par un courant de l'est à l'ouest jusqu'à Saint-Maudé; ensuite, un autre contrant du nord-est au sud-ouest l'a emportée du côté de Corbeil et de Fontainebleau. Les trois aéronautes se sont trouvés un instant perdus dans les nuages à une hauteur de 600 à 2,000 mètres, puis un nouveau courant de l'ouest a l'est les a conduits jusqu'à Crosy, près de Troyes (Aube), où ils ont pu descendre facilement grâce à la population qui leur a prêté le concours le plus empressé et les a accueillis de la manière la plus cordiale.

En somme, la navigation a été heureuse et a permis à ces trois messieurs, qui s'étaient munis d'instruments de précision de toute sorte, de faire des expériences et des observations scientifiques d'une grande importance.

L'altitude maxima a été de 3,800 mètres, et la température maxima de 4 degrés au-dessous de zéro.

A un moment, de l'eau, qui avait été emportée dans un petit tube de verre, s'est trouvée convertie en glace, le ballon était alors à une hauteur d'environ 2,000 mètres.

M. Durouf avait placé dans la nacelle plusieurs petits oiseaux et des cochons d'Inde, l'un des oiseaux a été asphyxié à une altitude de 2,000 mètres; les autres, ainsi que les cochons d'Inde, ont parfaitement supporté le voyage, et, jusqu'à présent, ne semblent avoir accusé aucun malaise.

Les trois aéronautes étaient de retour à Paris ce matin à six heures.

L'infatigable M. Durouf repart ce soir pour Avignon, où il doit faire une ascension jeudi prochain, à l'occasion des fêtes du concours régional. Mme Durouf accompagne son mari et fera l'ascension avec lui.

—Chaque parti revendique pour lui la priorité du titre de conservateur. Les républicains notamment prétendent que, depuis le vote du 25 février il leur a été ôté d'une manière exclusive les monopolisé bien entendu ne veulent point en démentir. Qui a raison? Parfois par un apologie extrêmement [illegible] Journal essaie de réconcilier les [illegible] Un limonadier s'était installé sur un [illegible] sier et ne demandait qu'à y demeurer [illegible] ce. Il allait même jusqu'à se prétendre conservateur, par l'excellente raison qu'il tenait beaucoup à conserver sa place. Mais le jardinier, qui tenait encore plus à conserver ses fraises, survint fort à propos et débarrasse le limonadier du limaçon. Lequel des deux était le véritable conservateur?

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Le Cirque des frères Aymar fait toujours de bonnes recettes, apparemment, car le séjour de la compagnie à la Nouvelle Orléans qui ne devrait durer qu'une semaine se prolonge encore.

A la fin de la semaine, cependant, l'Académie ferme définitivement ses portes au public.

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

**Une rectification.**

Nous avons commis une erreur très grave, en annonçant dans notre édition d'hier matin le suicide de mademoiselle Lucie Trahant.

Notre reporter a tiré ses renseignements du Bureau central de la police et quand il s'est rendu au No 415 de la rue Orspe, où se trouvait le corps de la jeune fille, il a été également induit en erreur par des personnes se disant bien informées.

Nous donnons ces détails pour expliquer comment une erreur aussi malheureuse a pu être commise, et quoiqu'elle soit très involontaire, nous nous empressons de la rectifier.

L'enquête du coroner De Blanc constate que Mlle Marie Lucie Trahant, âgée de vingt-et-un ans, a succombé à une congestion d'estomac, causée par un mal de tête et la mort.

La malheureuse jeune fille a donc été victime d'un accident et n'a pas attenté à sa vie.

On pense que c'est au moment de se mettre au lit qu'elle a été surprise par la mort, sans avoir pu prendre un cri pour attirer l'attention de ceux qui demeuraient dans la même maison qu'elle.

Mlle Trahant était d'une piété exemplaire, ce qui éloigne encore davantage toute idée de suicide, et la veille de sa mort elle avait reçu les sacrements.

A sa famille si profondément affligée, nous ne pouvons offrir que nos compliments sincères de condoléance.

**Pique-nique de la Société Française de Jefferson.**

Le second pique-nique de la société française de Jefferson, donné sous les grands chênes du parc Delachaise, n'a pas eu moins de succès que le premier, et ce n'est pas peu dire.

Comme la première fois, la plateforme pour les danseurs était décorée avec goût et pavoisée de drapeaux.

La société n'a rien épargné pour faire honneur à ses nombreux hôtes, et ceux-ci ont dû se déclarer satisfaits sous tous les rapports.

Notre reporter a passé une bonne partie de la journée au parc Delachaise et a été reçu avec beaucoup de cordialité par les sociétaires.

En terminant ce paragraphe, bien incomplet, il croit devoir offrir ses remerciements, pour les prévenances dont il a été comblé, aux officiers de la société française en particulier, et à tous les membres en général.

**Funding Board.**

Le Bureau de conversion s'est réuni hier matin à neuf heures.

Présents, MM. Phelps, Baldwin, Clinton, Deslondes et Dubuclet.

Absents, MM. Estilette et Antoine.

Un grand nombre de détenteurs de bons assistaient à la séance.

Les bons suivants ont été convertis en bons de la nouvelle émission :

| | | |
|---|---|---|
| L. Sellemagne— | | |
| 5 bons, acte 73, 1871 | | $600 |
| 1 " acte 42, 1872 | | 100 |
| 4 " acte 56, 1872 | | 125 |
| 1 " acte 72, 1871 | | 1,064 |
| 1 " acte 160, 1870 | | 20 |
| 10 " " " | | 150 |
| 2 " acte 114, 1869 | | 300 |
| 5 " acte 72, 1871 | | 990 |
| C. T. Sturtivant— | | |
| 5 bons, acte 35, 1870 | | 5,000 |
| Association charitable des pompiers d'Alger. | | |
| 1 bon, acte 35, 1870 | | 1,500 |
| Jas. J. Tarleton— | | |
| 67 bons, acte 12, 1870 | | 200,000 |
| Total | | [illegible] |

Les bons qui précèdent ont été convertis en dépit de l'opposition de MM. Phelps et Baldwin.

Le Bureau a refusé d'autoriser la conversion des bons suivants, en vertu du bill supplémentaire de conversion :

| | |
|---|---|
| John L. Sterry—Red backs. | |
| Fonds pour le secours du trésorier d'Etat, Vicksburg et Shreveport railroad, Nashville road, et une dette flottante se montant à | $ 25,000 |
| E. J. Forstall & Sons. Bons de Levée à 5 pour cent | 15,000 |
| Edwin Harris, Treize bons Madison Wells, acte 26, 1867 | 13,000 |
| Chas. F. Hoffman—Cinquante-sept bons, acte 35 mars 1867 | 57,000 |
| Dix-huit bons, acte 15 février 1866 | 18,000 |
| L. F. Gangrès— | |
| 2 Opelousas | 2,000 |
| 9 Vicksburg road | 9,000 |
| 5 Acte 30 avril 1859 | 5,000 |
| 1 Jackson road | 1,000 |
| John B. Cumming— | |
| 10 Red backs | 5,000 |
| Lafite Duffilho & Co— | |
| 10 bons Opelousas road | 10,000 |
| 3 Jackson road | 3,000 |
| 1 Jackson road | 1,000 |
| Jas J. Tarleton— | |
| 70 bons de Pénitentier | 70,000 |
| James J. Tarleton— | |
| 3 coupons, bons de Levée, Mars 1867 | 3,000 |
| Warrants Wood | |
| Thos. Anderson— | |
| 6 warrants, actes 92 et 100, 1872 | 2,436 |
| James J. Tarleton— | |
| 60 bons, acte 17 février et acte 21 février 1870 | 60,000 |
| Total | $ 220,566 |

M. Halsey, représentant les intérêts de détenteurs de bons demeurant à l'étranger, a protesté contre le bill supplémentaire de conversion, en déclarant que les étrangers avaient cru à la bonne foi de l'Etat et qu'ils avaient accepté des bons, croyant qu'ils leur seraient remboursés.

Il a ajouté aussi quelques paroles assez déplacées relativement aux démocrates et à leurs projets pour l'avenir.

M. Deslondes, agissant comme secrétaire d'Etat, l'a rappelé à l'ordre, en lui disant qu'il ne pouvait pas être question de politique dans les séances du Bureau de Conversion.

Là-dessus, M. Clinton, le pseudo-auditeur,—accusé de malversation par son propre parti,—a prétendu que la législature n'avait pas d'autorité pour amendrir les pouvoirs du Bureau de Conversion au moyen d'un bill supplémentaire, et que le peuple seul aurait le droit de se prononcer sur cette question au moyen du scrutin.

M. Phelps a déclaré qu'il croyait, comme l'avait dit M. Halsey, que le bill supplémentaire de Conversion pourrait faire tort au crédit de l'Etat; mais, qu'il croyait, néanmoins, que comme c'était un acte législatif, il devait être respecté.

M. Clinton a présenté la résolution suivante, qui a été adoptée :

Résolu, qu'un comité de trois soit nommé pour déterminer la limite des pouvoirs du Bureau de Conversion et s'assurer si ce Bureau n'a pas le droit d'agir en vertu de sa propre autorité, depuis les actes du premier funding bill (acte 3, 1874), nonobstant le bill supplémentaire.

Messieurs Phelps, Dubuclet et Clinton ont été désignés pour faire partie de ce comité, avec l'instruction de présenter un rapport à la prochaine séance régulière.

Une autre résolution, autorisant l'avocat général de l'Etat à commencer les procédures nécessaires pour mettre à l'épreuve la validité de certains bons qui ont été émis en vertu du bill supplémentaire, a été également adoptée, et le Bureau s'est ajourné.

**Crescent City Relief Association.**

Le comité de finances de la "Crescent City Relief Association," composé de Mme E. H. Marr, présidente, de Mme M. J. C. Swayze, secrétaire et de Mmes D. E. Lemman et H. S. Armstrong, a présenté le 14 mai son rapport à l'association, déclarant avoir examiné les comptes de M. H. E. Shropshire, trésorier, et les avoir trouvés parfaitement corrects.

Voici le tableau des recettes et des dépenses.

RECETTES GÉNÉRALES.

| | |
|---|---|
| Deux grandes fêtes à la salle de l'Exposition | $9,099.95 |
| Donations | 3,359.55 |
| Fonds tirés de l'association | 165.10 |
| Représentation à l'Opéra, | 108.95 |
| Représentation au théâtre de Globe | 273.30 |
| Représentation à la salle St-Patrick | 300.00 |
| Total | $13,109.55 |

FRAIS GÉNÉRAUX.

| | |
|---|---|
| Dépenses pour les deux fêtes à la salle de l'Exposition | $269 05 |
| Dépenses courantes | 171.16 |
| Distribution de secours | 12,568 34 |
| Dépenses pour la représentation à l'Opéra | 30.00 |
| Distribution de travail le 7 mai | 40.00 |
| Total | 13,080 55 |

RÉCAPITULATION.

| | |
|---|---|
| Total des recettes | $13,109 55 |
| Total des frais | 13,080 55 |
| Reliquat en caisse | 88 70 |

**Suicide d'un inconnu.**

On a vu hier soir, vers neuf heures, un homme de haute taille et bien mis, dont le nom est inconnu, s'élancer dans le fleuve, au pied de la rue St-Pierre.

On a essayé en vain de le sauver. Le capitaine de steamer Williamsport lui a jeté une corde, mais le malheureux lâcha de la saisir qu'on est dérigé et n'a pas tardé à disparaître sous l'eau.

Son chapeau, de feutre gris, qu'on a trouvé sur le quai a été apporté à la station de police du port.

**Incendie.**

Hier après-midi, vers trois heures et demie, le feu a pris à la maison bois en bois, sise rue Tchoupitoulas, entre Bordeaux et Lyons, appartenant à Louis Nonghney et occupée par Mme Mallery. Il a été promptement éteint et le dommage ne dépasse pas $20. La bâtisse est assurée dans la compagnie des Marchands.

**Audacieux vol de grande route.**

Dans la nuit de mercredi, M. Ladovich Delozel, qui venait de rendre visite à un de ses amis demeurant dans le voisinage des casernes, passait au coin des rues Bienville et Dauphine, quand un individu s'approchant de lui par derrière, lui a appliqué sur les reins un sac plein de pierres.

La douleur a été atroce, comme on peut facilement se l'imaginer; et pendant que M. Delozel, aveuglé momentanément, essayait de se défendre de son mieux, le bandit qui l'avait attaqué le maintenait en lui passant les deux bras autour du cou, afin de donner à un second coquin le loisir de fouiller les poches de la victime.

M. Delozel était porteur d'une somme de $350 en billets de banque dont il a été dépouillé par les audacieux coquins qui ne sont encore lui laissant chercher son chemin de son mieux.

Il est plus qu'inutile de dire qu'il n'y avait pas un métropolitain dans le quartier.

**Un barge coulé.**

John Lewis, un citoyen de la place, ayant été surpris avant-hier soir par le carroyal Breslauer de la police métropolitaine dans le voisinage de la barge de M. J. G. Kyne, qui était de service, fut [illegible] et tenant tête à trois agents de police et à quatre volontaires policiers.

Il a fait [illegible] sous le nombre, [illegible] et a été [illegible] les [illegible]

**Les représentations au théâtre des Variétés.**

Il y avait hier soir au théâtre des Variétés, comme on était en droit de s'y attendre, une foule élégante, composée de l'élite de la société. Des deux côtés de la rue Canal, pour la représentation donnée par les nobles femmes de la "Croisade Civique Relief Association" au bénéfice des victimes de notre glorieux 14 septembre.

Les dames de cette association si éminemment charitable ont acquis des titres éternels à la reconnaissance de tous les hommes de cœur, pour leur zèle infatigable au service des blessés et par leurs efforts constants pour soulager l'infortune.

La population de notre ville ne pouvait donc pas manquer de répondre à leur appel.

La représentation d'ailleurs était bien assez attrayante par elle-même, ainsi qu'ont pu en convaincre tous ceux qui ont visité hier soir le théâtre des Variétés.

Le spectacle était donné particulièrement sous les auspices de la compagnie A. Artillerie de la Louisiane; et les membres du club dramatique d'Orléans avaient bien voulu prêter leur concours pour cette occasion.

Le programme était bien choisi, et nous pouvons dire que la représentation a obtenu un franc succès.

*TEMPERATURE.* — 20 mai 1875.

Thermomètre de C. Durham, opticien

| | Fahrenheit. | Centigrade |
|---|---|---|
| 6 A. M. | 80 | 26 |
| 12 M. | 81 | 27 |
| 3 P. M. | 84 | 29 |
| 6 P. M. | 78 | 25 |

$10,000 déposés
$10,000 à la Loterie de la Louisiane
$10,000 au tirage de samedi prochain
$10,000 MAI
$10,000 FAITES
$10,000 FORTUNE
$10,000 déposés
$10,000 à la Loterie de la Louisiane
$10,000 au tirage de samedi prochain
$10,000

Loterie de la Louisiane
Tirage
de samedi prochain
LE
GROS
LOT
Samedi prochain
Tirage de la
Loterie de la Louisiane

SALLE ST-PATRICK.
Grand Concert
Donné par
Mmes TROTT et LENOUX,
Mlles MOMAS, CHELLI, GAHLER,
MAZAS, DARDIGNAC, MIRAL
MM. HERMANN, GRANNING,
Et plusieurs autres artistes.
Pour programme voir les affiches.

NEBERT & CIE.,
50 — Rue de Chartres — 50
Grand étalage de Livres,
NOUVEAUX NOUVEAUX
LIVRES POUR ÉCOLES
PAPIERS PEINTS
AU RABAIS
50 RUE DE CHARTRES
Grand Tirage du Tirage de
FORTUNE,
$300,000 en or!
Entier et Demi
FORTEMENT
LE
DERNIER AJOURNEMENT

N. J. RIVET,
PHARMACIEN DROGUISTE,
Successeur de
E. MONTEUME & CO.
68 RUE DE CHARTRES.

Vor. MAIGNAN,
NEGOCIANT - COMMISSIONNAIRE,
SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLEMENT,
23 et 25 — 23 et 25

A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & Co's Champagne
COMMISSION MERCHANTS,
WINES, BRANDIES, GARDENES, &c.
New York. — New Orleans.

J. P. SARRAZIN,
Grande fabrique de mine de Sud, à la vapeur.

CIGARES, CIGARES
Faits par Millions,
No 73, RUE DE CHARTRES.
F. BARNEL.

VOICI LE MOMENT!
VETEMENTS
à des prix encore réduits.
Le plus vaste stock d'articles frais et de saison les plus réduits, offert aux chiffres réduits suivants.
LÉON GODCHAUX,

Vente de Liquor de l'Etat de la Louisiane.
THEOPHILE DUBOIS,
Courtier en Marchandises.

G. W. DUNBAR & SONS.
SIROPS
DE FRUITS.

LE MAGASIN ROUGE!
M. LION,

Taxes de 1875.
LICENSES,
TAXES DE VILLE,

Avis aux Gourmands.
CORBEAUX! CORBEAUX!

Demande d'ouvrier dans une ville du Sud, pour la Cellulose et Bouchons.
AVANTAGES EXTRAORDINAIRES.
Adresser WOOD SEWING MACHINE CO.

L. GIROT,

L. C. ARMY,

Demande de jardinier.
Demande d'emploi.
Demande de places.
Demande de Place.
A vendre.
A louer.
Restaurants, Hôtels, &c.
RESTAURANT TRIBOUL,
Salons Particuliers.
RESTAURANT et HOTEL
En débarquement
Dr. ALFRED MERCIER,
Avis.
MM. GERMAIN & AUGUSTE,

Bonne occasion!
PHOTOGRAPHIE
A VENDRE A BON MARCHÉ!
Demande de jardinier.
Propriétés à vendre et à louer.
A LOUER.
Demande d'emploi.
Demande de places.
Restaurants, Hôtels, &c.
RESTAURANT TRIBOUL,
Salons Particuliers.
RESTAURANT et HOTEL
En débarquement
Dr. ALFRED MERCIER,
Avis.
MM. GERMAIN & AUGUSTE,